



**une
ministre**



**un
ministre**



**un
procureur**

ont

collaboré

pour faire

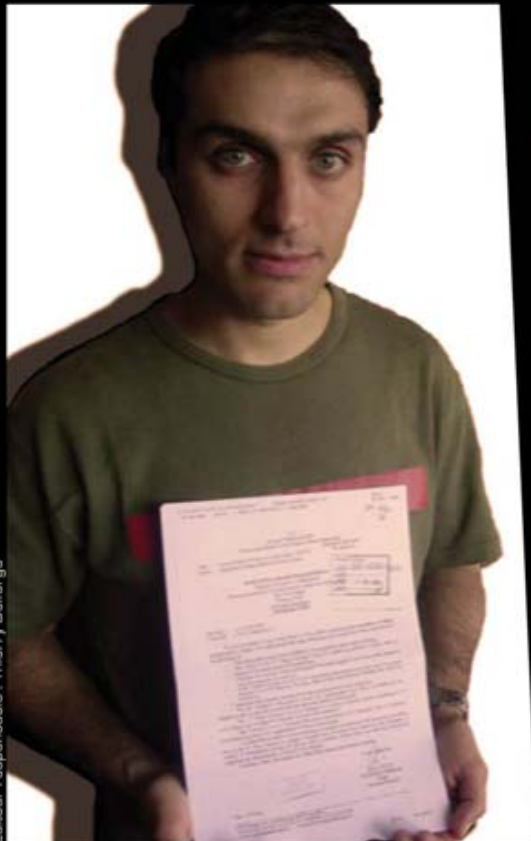
extrader

ce jeune homme

de nationalité belge

vers la

Turquie



Editeur responsable : Thierry Delforge

La démocratie enfermée dans un coffre

Le 26 avril 2006, une réunion secrète rassemblant des représentants des ministères de la Justice et de l'Intérieur, le procureur Johan Delmulle et des hauts fonctionnaires de la police et de la Sûreté de l'Etat se penche sur le sort de Bahar Kimyongür, militant et citoyen belge, « *en vue de son extradition vers la Turquie* » (sic dans le procès verbal de la réunion – *Vif L'Express* du 30 mars 2007).

Le 28 avril, Bahar Kimyongür est arrêté aux Pays-Bas sur dénonciation de la police belge alors qu'il y coorganisait un concert de *GrupYorum*. Celle-ci avertit en outre les autorités néerlandaises qu'un mandat d'arrêt international émis par la Turquie court à son encontre depuis le 6 avril. Dès lors, Bahar Kimyongür risque l'extradition, une lourde peine de prison et la torture.

Le 4 juillet, après plus de deux mois d'attente interminable, le juge néerlandais décide finalement de libérer Bahar Kimyongür devant le caractère grotesque et léger des arguments avancés par la Turquie.

En septembre, l'existence de la réunion du 26 avril est rendue publique (*Le Soir & La Libre Belgique* du 19 septembre 2006).

Suite à l'intervention parlementaire du sénateur Josy Dubié, les Comités P & R ont été chargés de remettre un rapport sur le rôle du gouvernement belge dans l'arrestation de Bahar Kimyongür aux Pays-Bas. Ce rapport a été déposé en décembre 2006.

Après l'avoir enfermée dans un coffre, la présidente du Sénat Anne-Marie Lizin bloque la consultation du rapport et en interdit la reproduction par les autres parlementaires.

**Le rapport des Comités P & R doit
être rendu public !**

Comité pour les Libertés d'Expression et d'Association

www.leclea.be



Ne pas jeter sur la voie publique

